

4.2. Stratégie sectorielle urbanisation

Besoins d'action

- Atténuer la pression foncière pour préserver les espaces ouverts et garantir une bonne qualité de vie.
- Répartir plus efficacement les dynamiques territoriales tout en coordonnant leur planification avec le réseau de transports publics et de mobilité douce.
- Freiner et limiter l'étalement urbain, soigner les franges urbaines afin de valoriser la zone agricole dans son ensemble et optimiser son utilisation.
- Poursuivre la logique de revitalisation d'espaces publics urbains et les raccrocher au réseau de mobilité douce de loisir et au développement d'espaces publics en lien avec le Rhône et les cours d'eau.
- Pallier le déficit de qualité des constructions et aménagements extérieurs, là où cela est nécessaire.

L'urbanisation du Coude du Rhône nécessite une densification rationnelle et coordonnée sur l'ensemble des zones à bâtir de l'agglomération. Les dents creuses ainsi que les friches situées au cœur du milieu bâti, bénéficiant d'une bonne desserte en transports publics et souvent situées à proximité des commerces, services et équipements existants se verront densifiées prioritairement. Mais l'effort du développement vers l'intérieur sera également fourni par une densification douce et progressive des zones pavillonnaires. Les projets urbains et les mesures de mobilité (transports publics, modes doux) se développent de manière concertée et coordonnée pour réduire, progressivement, la part modale du trafic individuel motorisé.

Pour répondre à la forte concentration des habitants et emplois du centre de Martigny et éviter une future congestion de la ville-centre, des mesures permettant de renforcer de l'axe Fully-Charrat sont développées.

Pour rendre supportable ce développement vers l'intérieur, il est essentiel d'insuffler une exigence de qualité à tous les niveaux dans le développement des projets à l'échelle de l'agglomération, qu'il s'agisse de projets publics, mais également privés. Cela passe par une sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés par des activités ayant des incidences territoriales (du propriétaire d'une villa au promoteur, du technicien communal aux politiciens), mais également par l'introduction de mesures parfois contraignantes dans les différents documents-cadres régissant l'aménagement du territoire communal.

Cette volonté de qualité se traduit également au niveau des franges urbaines, à l'interface entre zone à bâtir et zone agricole. Pour limiter les emprises sur la zone agricole, déjà contrainte de toutes parts, la transition se fera du côté de la zone à bâtir. Cela permettra d'atténuer les conflits entre habitat et agriculture tout en favorisant une intégration paysagère du bâti dans son environnement direct. Il s'agit là de reconnaître et d'intégrer l'agriculture comme une composante centrale et structurante de l'agglomération du Coude du Rhône.

Ces trois volets de la stratégie urbanisation s'intègrent bien évidemment au Plan Directeur cantonal, et font notamment écho aux fiches A.1 (Zones agricoles), C.1 (Dimensionnement de la zone à bâtir) et C.2 (Qualité des zones à bâtir).

Objectif indicateur MOCA – Classes de desserte habitants/emplois et densité des zones d'habitation

Les objectifs de densification vers l'intérieur auront un impact positif sur deux indicateurs MOCA.

Conformité aux exigences des planifications supérieures**PDc (C1, C2, C4, C7 et C8)**

- Renforcer les pôles de développement économique et d'innovation dans les espaces urbains.
- Encourager un habitat et une urbanisation de haute qualité.
- Agir contre l'étalement urbain, veiller à une utilisation mesurée du sol et développer l'urbanisation vers l'intérieur.
- Viser des densités élevées de construction dans les lieux appropriés et valoriser en même temps les espaces publics.
- Délimiter l'urbanisation afin de préserver des espaces pour l'agriculture et la nature.
- Coordonner l'urbanisation et les transports.

S.U.1 Densifier de manière coordonnée et réfléchie

- a. Densification dans les secteurs stratégiques afin d'assurer un développement vers l'intérieur.
- b. Priorisation de la densification autour des axes structurants et des interfaces de transport. Une densification toujours adaptée au contexte dans lequel elle s'opère.
- c. Densification douce et raisonnée, au fil des opportunités des zones pavillonnaires.
- d. Intégration de la protection du patrimoine bâti et historique dans le développement urbain.
- e. Définition de secteurs de non-extension de la zone à bâtir, en lien avec des limites et coupures naturelles ou avec des infrastructures existantes.
- f. Intégration des outils notamment ceux prévus dans la législation cantonale permettant de favoriser le développement vers l'intérieur (périmètre de développement, plan de quartier, etc.).

S.U.2 Exiger de hauts standards de qualité à toutes les échelles de développement

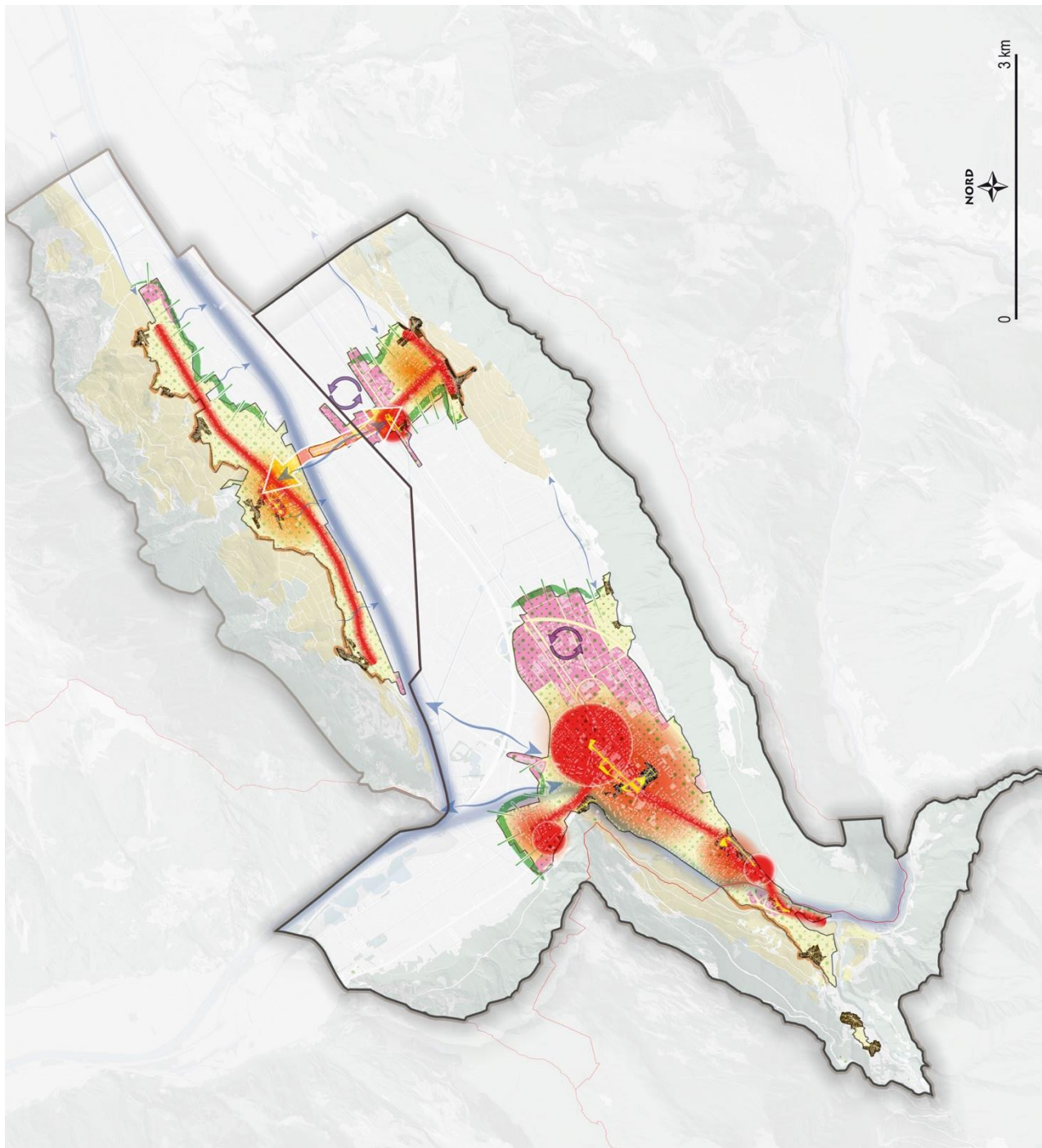
- a. Poursuite du développement d'espaces publics de qualité à l'intérieur du tissu bâti, dans ses franges et sur le maillage de mobilité de loisirs (notamment en s'appuyant sur la troisième correction du Rhône pour ce dernier point) tout en veillant à mettre en exergue les spécificités villageoises ou de quartier. La valorisation des espaces publics passe également par leur mise en réseau à l'échelle de l'agglomération.
- b. Introduction d'une exigence d'intégration des nouveaux tissus urbains au contexte bâti existant (et notamment aux tissus historiques).
- c. Intégration efficace des notions de nature en ville permettant de réduire les îlots de chaleur, de favoriser la biodiversité ou encore d'offrir un meilleur cadre de vie aux habitants.

S.U.3 Favoriser les coordinations supracommunales notamment dans le renforcement de l'axe Charrat-Fully

- a. L'axe Charrat-Fully devient le lien entre les pôles de développement secondaires que forment ces villages. La zone reliant les villages accueille différentes infrastructures pour l'ensemble des habitants et l'accessibilité y est renforcée (quantitativement et qualitativement).
- b. Gestion coordonnée des zones d'activités et des besoins en infrastructures.
- c. Limitation des extensions de la zone à bâtir réduite au strict nécessaire et coordonnée à l'échelle régionale (PDI).

S.U.4 Traitement ciblé des franges urbaines

- a. Gestion des franges urbaines en fonction du contexte agricole environnant, en introduisant des exigences d'intégration (perméabilités visuelle, paysagère, biologique notamment).
- b. Reconnexion du tissu urbain avec les maillages verts et bleus
- c. Traitement et amélioration qualitative des franges bâties en contact avec le Rhône.



Stratégie URBANISATION

Légende :

- S.U.1. Densifier de manière coordonnée et réfléchie**
 - Secteur stratégique de densification principal / secondaire
 - Densification des axes forts et autour des interfaces de transports
 - Densification douce des zones pavillonnaires
 - Protection du patrimoine bâti
- S.U.2. Exiger de hauts standards de qualité à toutes les échelles de développement**
 - Poursuivre le développement d'espaces publics de qualité et les mettre en réseau
 - Intégrer la nature en ville
 - Instaurer une dynamique de qualité au sein des zones d'activités
- S.U.3. Favoriser les coordinations supracommunales notamment dans le renforcement de l'axe Charrat-Fully**
 - Axe Charrat-Fully comme lien entre les pôles secondaires
 - Gestion coordonnée des zones d'activités
- S.U.4. Traitement ciblé des franges**
 - Gestion des franges urbaines en fonction du contexte agricole
 - Zones viticoles
 - Gestion des franges urbaines en fonction du contexte viticole
 - Connexion du tissu bâti aux maillages verts et bleus
 - Bâtiments
 - Lac et cours d'eau
 - Surface boisée
 - Périmètre d'agglomération / Vaco
 - Limites communales

Infographie Citec / nomad 2021
V2, 16.02.2021

Figure 11 – Stratégie urbanisation